

ԲՆԱԳՐԵՐ

ԵՒ ՈՒՍՈՒՄՆԱՍԻՐՈՒԹԻՒՆՆԵՐ

TEXTS ET ETUDES



LES ARMÉNIENS EN LANGUEDOC À L'ÉPOQUE MODERNE

De la fin du moyen-âge à la veille de la Révolution, le Languedoc a plus été une terre de passage que d'accueil. Du Rhône à la Garonne, des dernières pentes du Massif central aux premiers contreforts des Pyrénées se sont alors croisés des pèlerins en quête d'indulgence, des étudiants en mal de diplômes et de jeunes aristocrates ou patriciens, anglais et hollandais pour la plupart, tous pressés d'atteindre l'Italie, à leurs yeux éternelles, «Mère des Arts», sans oublier les derniers clercs girovagues, ni les quarterons de plus en plus rares de lansquenets sans solde. Qu'elles relèvent d'un tourisme spirituel ou culturel avant la lettre, ou qu'elles confinent à un très commun vagabondage, ces formes de migration ne sont pas ici exclusives. Le Languedoc a en effet tenté beaucoup de ceux qui se sentaient dans des terres voisines menacés par l'intolérance. Gagné par terre ou par mer, ne pouvait-il pas devenir leur terre d'exil?

Souffrant d'une condition de plus en plus précaire dans la péninsule ibérique, des Marranes l'envisagèrent au XVI^e siècle, et des Morisques l'imaginèrent au début du siècle suivant, lors de leur expulsion systématique ordonnée en 1609 par Philippe III. De leurs Carrières comtadines, les Juifs du Pape ne cessèrent d'y penser malgré l'ostracisme que leur opposait le roi Très Chrétien. Parmi les premiers, quelques-uns seulement réussirent à s'établir et à s'intégrer définitivement dans la société languedocienne. A Montpellier, la famille du médecin Antoine Saporta et celle de l'apothicaire Laurent Cathala qui hébergea l'étudiant bâlois, Félix

Platter, en sont les meilleurs exemples¹. Les Morisques qui parvinrent à se fixer dans la région furent, semble-t-il, tout aussi rares. Mais au lieu de se fondre dans des milieux relativement considérés, ils se perdirent «dans la masse des indigents»². La majorité n'a fait que traverser la province pour gagner le plus rapidement possible des rivages musulmans plus hospitaliers. Quant aux Juifs comtadins, leur rapport avec le Languedoc n'est fait que d'une succession de phases d'acceptation tacite scandée par des expulsions générales d'une efficacité toute temporaire. Quelques ménages parviennent à tenir boutique ouverte à Montpellier dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle³.

Au cours de l'époque moderne, le Languedoc a attiré les représentants d'autres diasporas, en particulier, des Jacobites et des Arméniens. Les uns et les autres ne se manifestent que tardivement en Languedoc, - vers la fin du XVII^e siècle -, et ne parviennent jamais à constituer de véritables groupes. Pour eux, cette province n'est pas l'aboutissement d'un exode collectif, mais plus justement une étape dans un parcours individuel. Cependant, malgré ces caractères communs, la présence jacobite ne s'identifie pas à la présence arménienne celle-là, plus nobiliaire et militaire, celle-ci plus roturière et marchande.

Rare et irrégulière, la présence arménienne en Languedoc ne passe pas pour autant inaperçue. Elle est faite essentiellement de

-
- 1 Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 et 1595-1599, Coulet, Montpellier 1898. LE ROY LADURIE, E., *Le Siècle des Platter: 1499-1628*, Fayard, Paris 1995, t. 1, *Le mendiant et le professeur*.
 - 2 CARDAILLAC, L., *Le passage des Morisques en Languedoc*, dans *Annales du Midi*, t. 83, 1971, fasc. 3, 259-298, et *Morisques et chrétiens: un affrontement polémique (1492-1640)*, Klincksiech, Paris 1977.
 - 3 MOULINAS, R., *Les Juifs du pape en France: les communautés d'Avignon et du Comtat venaissin aux 17^e et au 18^e siècles*, Privat, Toulouse 1981, 584; KAHN, S., *Les Juifs à Montpellier au XVIII^e siècle*, dans *Revue des Etudes juives*, t. 33, 1896, 283-303. Sur les migrations en Europe à l'époque moderne, DUPÂQUIER, J., *Macro migrations en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, dans *Le Migrazioni en Europa secc. XIII-XVIII*, Ist. Intern. Di Storia econ. F. Dafini, Prato 1994, 65-90.

religieux et de marchands qui traversent momentanément la province. Les premiers sont partis sur les routes de la Chrétienté pour quêter en faveur de leurs fidèles démunis et de leurs églises ruinées par les b̄arbares, comme ils le rappellent sans répit dans leurs prédications. Les seconds ont gagné l'Europe à la recherche d'affaires plus ou moins lucratives.

C'est ainsi, par exemple, qu'au début de l'année 1684 l'archevêque de Sémiramis, c'est-à-dire de Van, séjourne à Toulouse. Malgré ses efforts pour exciter la compassion et le soutien qu'il reçoit sans compter des capucins de la ville, il n'obtient qu'une gratification de 100 des Capitouls⁴. Les Dictionnaires de Commerce tout comme les Almanachs des marchands du siècle des Lumières signalent, parmi les gens d'affaires qui fréquentent alors les grandes foires de la province, des arméniens. Après d'autres, l'*Almanach général des marchands, négociants, armateurs et fabricants de la France et de l'Europe* les mentionne dans son édition de 1774 à propos de la foire de Beaucaire, où ils mêlent aux «marchands de toute l'Europe», à des «Persans et autres marchands orientaux»⁵. En dehors de ces grandes rencontres périodiques, ils continuent à circuler à travers la province. Les actes notariés sont là pour en témoigner. En juillet 1746, par exemple, un marchand arménien résidant à Agen passe à Montpellier un acte de procuration afin de pouvoir recevoir d'un maronite du Mont-Liban, Joseph Masaat, marchand liquoriste à Bordeaux, la somme de 270 livres qu'il devait depuis quatre ans⁶. Les manufactures de draps destinés au Levant attirent des négociants marseillais d'origine arménienne, impliqués fortement dans ce commerce que contrôle Marseille. Rien d'étonnant que figure parmi les actionnai-

4 ESCOUPERIE, R.-BL., *Il y a trois siècles, le porte-parole de l'Eglise d'Arménie est reçu à l'Hôtel de ville de Toulouse*, dans *Archistra*, n° 98, janvier 1991, 7-12.

5 *Almanach général des marchands, négociants, armateurs et fabricants de la France et de l'Europe*, Paris 1774, n. pag.

6 Montpellier, A.D. Hrlt., II E 57-625, fol. 35, J.-L (s). Vézian, no (re).

res de la manufacture de Villeneuve réunis en 1676 autour d'André Pouget, l'un d'entre eux, Jean-André Frédian⁷.

Plus rares, reconnaissons-le, sont les cas d'installation d'arméniens en Languedoc. Les listes d'habitants qui sont établies pour des raisons le plus souvent fiscales en fournissent cependant quelques-uns. Le Procès-verbal de la visite générale de la ville de Montpellier dressé par les consuls en 1679 fait découvrir au cœur de la ville de «M. Messias, arménien avec son associé»⁸. Sans doute, ils habitent dans l'île de la Grande Loge, dans le sixain St. Firmin pour être au centre même des affaires de la ville où se tiennent alors aussi bien des marchands catholiques comme les Maza-de que des marchands huguenots comme les Tandon. Vraisemblablement Messias et son compère sont en relation avec les milieux négociants marseillais qui se sont étoffés au lendemain de l'édit d'affranchissement du port de mars 1669⁹.

A s'en tenir à ces exemples, la fréquentation du Languedoc par les Arméniens au cours de l'époque moderne conforte l'image que donnent de ceux-ci les ouvrages généraux de l'époque. Dans l'*Encyclopédie*, le rédacteur de l'article consacré à l'Arménie souligne, après quelques paragraphes sur la théologie et l'Histoire ecclésiastique, tout à la fois l'instabilité de son peuple et sa vocation marchande : «... Depuis la conquête de leur pays par Soho-Abbas roi de Perse, ils n'ont presque point eu de pays ou d'habitation fixe. Ils se sont dispersés dans quelques parties de l'Europe, particulièrement en Pologne. Leur principale occupation est le commerce qu'ils entendent bien»¹⁰. Près d'un demi-siècle plus tard, dans son *Dictionnaires universel de Géographie commerçante*, G.

7 THOMSON, J.K.J., *Clermont-de-Lodève, 1633-1789*, Cambridge Univ. Press, Cambridge 1982, 156s.

8 Montpellier, A.M., BB 334, sixain Saint-Firmin, fol. 3. Sur la colonie arménienne à Marseille au temps de Colbert, voir MATHOREZ, J., *Les étrangers en France. Histoire de la Formation de la population française*, E. Champion, Paris 1919, t. 1, 339s.

9 Voir la contribution de Fr.-X. Emmanuelli sur ce sujet.

10 *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonnée des Sciences et des Arts*, Briasson, Paris 1751, t.1, 695-6.

Peuchet reprend ce dernier thème: «ils sont fort adonnés au commerce et s'y appliquent avec toute l'attention dont ils sont capables»¹¹. Pourtant, le Languedoc a attiré au XVIII^e siècle, un Arménien qui, sans conteste, a moins sa place dans une galerie des marchands arméniens efficaces que dans celle des aventuriers des Lumières.

Des origines énigmatiques, des projets successifs, autant séduisants dans leur conception que décevants dans leurs réalisations, et des relations épisodiques avec les Grands, ce qui ne s'oppose pas, bien souvent, à des fins à demi-obscurées: la vie de Jean Althen n'échappe pas à ces poncifs qui nourrissent de nombreux romans du XVIII^e siècle, même si elle a été marquée par de réels efforts pour introduire la culture du coton en Languedoc et celle mieux réussie de la garance en Provence et dans le Comtat.

Jean Althen serait né en 1709 en Arménie où il aurait été fait prisonnier, selon les auteurs, soit par les Perses, soit par les Turcs. Libéré par des dominicains, il aurait gagné Marseille sur un bateau du roi grâce à la protection du marquis d'Antin. Y arrive-t-il en 1733 ou en 1739?¹² Rien ne prouve l'exactitude de l'une ou de l'autre date, d'autant qu'une première enquête entreprise à la demande de l'intendant du Languedoc ne révèle aucune trace de son passage à Marseille¹³. Il s'y marie vraisemblablement en 1741. Sans aucun doute, il cherche alors sans trop tarder, à faire valoir auprès du contrôle général des Finances son expérience de la culture du coton acquise dans sa jeunesse en Asie Mineure. Dès le début de l'année 1744, les Etats de Languedoc examinent, en effet, «les offres qui ont été faites à M. le Contrôleur général par le

11 PEUCHET, G., *Dictionnaire universel de la Géographie commerçante*, Blanchon, Paris an VII, t. 2, 604.

12 MATHOREZ, J., dans *Les Etrangers en France sous l'Ancien Régime*, E. Champion, Paris 1919, t. 1, 345, retient la date de 1733, suivi par RÉMOND, A., dans *John Holker (1719-1786)*, M. Rivière et Cie, Paris 1746, 35, n. 18. En revanche, MASSON, P., dans *La Provence au XVIII^es*, Hachette, Paris 1936, penche pour 1739.

13 MATHOREZ, J., *op. cit.*, 346.

*nommé Johannis arménien de faire une épreuve pour la plantation des graines de coton du Levant et sur la demande qu'il a faite de prendre quelques terrains aux environs de Castres qu'il assure être propre à cette production*¹⁴. Dans un premier temps, l'intendant Le Nain soutient ce projet: n'écrit-il pas à Castres afin que J. Althen dispose d'un champ pour se livrer à ses expériences¹⁵. Avant la fin du mois de mars, une parcelle est trouvée et un bail à ferme signé¹⁶. Mais ce soutien administratif a ses limites: il doit être prolongé par une aide financière. L'agronome arménien a épuisé toutes ses ressources; il lui faudrait «une avance de 5 à 600 livres pour le mettre en état» et lui donner les moyens «d'aller à Marseille prendre de la graine de coton qu'il y a laissée», selon les propos qu'il tient devant l'intendant de la province qu'il ne peut convaincre. Celui-ci avoue, en effet, au contrôleur général des Finances: «Cette demande m'a étonné parce qu'il m'avait offert de faire cette épreuve à ses frais et je n'ay pas cru quelqu'envie que j'aye de concourir au succès de son entreprise de voir hasarder de faire pareille avance, à quelqu'un que je ne connais point et qui n'a donné aucune caution»¹⁷. Comme beaucoup d'aventuriers, J. Althen séduit et inquiète tour à tour. Le scepticisme, cependant, ne gagne pas les Etats qui lui accordent à la fin de l'année 1744 une «gratification de 300 livres... à titre d'indemnité à raison de la taille des terres servant aux plantations de coton dans le diocèse de Castres»¹⁸. En fait, il ne semble pas qu'il se soit très longtemps intéressé à sa première expérience cotonnière languedocienne. Moins d'un an plus tard, le subdélégué se plaint, en effet, à l'intendant de son apparente indifférence à la récolte du coton malgré les premiè-

14 Procès-verbal des Etats généraux de la Province de Languedoc, séance du 31 janvier 1744.

15 MONTPELLIER, A.D., C 2629, lettre de Cros Lamouzié à l'intendant, Castres, 14 mars 1744.

16 *Ibidem*, lettre de l'intendant de Languedoc au contrôleur général, 8 avril 1744.

17 *Ibidem*.

18 Procès-verbal des Etats généraux de la Province de Languedoc, séance du 30 décembre 1744.

res gelées qui se sont déjà faites sentir dans le Castrais¹⁹. Aussi n'est-il pas étonnant que ce soit à ce moment, fin de l'année 1745, ou au début de l'année suivante, que J. Althen s'établisse à Montpellier sans pour autant renoncer définitivement à ses projets cotonniers.

Une fois installé dans la capitale administrative, il poursuit en effet ses expériences dans un jardin du faubourg de la Sonnerie convaincu que le climat plus chaud et le vent marin propres à cette région sont plus favorables à cette culture. Il se considère toujours en état non seulement de produire le coton, mais encore «d'indiquer la manière de le faire tisser, nettoyer, en un mot, de le rendre marchand». Bientôt il entend passer du stade de l'expérimentation au stade de la production. A la fin de l'année 1750, des commissaires de la Société royale des Sciences de Montpellier reconnaissent que 6 onces de graines qu'il a semées dans le faubourg de la Sonnerie ont donné deux cents plantes de coton. L'année suivante, J. Althen voit plus grand et sème au cours de l'été à Lattes, à une lieue environ au sud-est de la ville, 5 à 6 livres de graines que lui a fournies le premier président Bon. Le projet d'une véritable plantation de coton réalisé, il cherche à fortifier sa position de pionnier dans cette culture en demandant peu après au contrôleur général un privilège exclusif pour la plantation du coton et une aide financière pour toutes dépenses qu'il a faites selon lui depuis «huit ou neuf ans». La Société royale des Sciences de Montpellier certifie que le coton recueilli à Lattes surpasse celui récolté à Montpellier et que «cette graine n'est en aucune manière sujette à s'abâtardir». Consultés par le contrôle général, les syndics de la province ne manquent pas toutefois d'exprimer leurs réserves. Celles-ci touchent autant au calcul de la production qu'à l'absence de toute «idée des frais des cultures qui ont été nécessaires pour préparer le champ à recevoir la graine ou pour faire la récolte». Partant sans nier le moins du monde «les avantages qui résulteraient de pouvoir cultiver du coton qui est une des matières principales d'un grand nombre de fabriques», les trois syndics,

19 MONTPELLIER, A.D., C 2629, lettre du subdélégué à l'intendant, Castres, 1^{er} déc. 1745.

Montferrier, Joubert et Laffage, jugent que des essais doivent être tentés dans d'autres endroits de la province pour être sûr que la production peut y être abondante. Sion, les expériences qui ont été déjà faites ne «seraient à proprement parler (qu') une affaire de curiosité»²⁰. Ils acceptent d'encourager J. Althen par une gratification de 500 livres pour rembourser des frais de culture antérieurement engagés et ils proposent de lui en assurer une nouvelle «à la charge de continuer le même essay dans le terroir de Nismes ou dans le diocèse d'Agde». En revanche, leur libéralisme économique les pousse à lui refuser le privilège exclusif qu'il demande: «il pourrait même y avoir quelque espèce de contradiction à vouloir favoriser d'un côté les plantations de coton, et de l'autre à en restreindre la faculté et l'usage à une seule personne»²¹. L'intendant du Languedoc fait sienne les analyses et les conclusions de syndics: J. Althen doit multiplier ses essais²². Finalement, le mois suivant, en février 1752, le Garde des Sceaux accorde une gratification de 500 livres à J. Althen sur le fonds des gratifications des draps destinés pour le Levant²³. Malgré ce secours, il ne semble pas que les essais aient été prolongés et qu'ils se soient multipliés. A la fin de l'été 1753, la commission de la Société royale rédige un nouveau rapport, le dernier vraisemblablement, pour les plantations de coton à Lattes. Les premiers essais avaient excités la curiosité des botanistes et des agronomes éclairés. Mais au fil des ans, les suivants n'avaient pas réussi à convaincre les administrateurs de leur intérêt économique. Pourtant, au départ, J. Althen n'avait pas ménagé ses efforts pour utiliser au mieux tous les atouts dont il disposait.

Sans doute, il avait tout d'abord compté sur l'esprit de solidarité de ses compatriotes, à Marseille et à Paris, où, par exemple, lors de ses premiers séjours, il serait descendu chez l'un

20 MONTPELLIER, A.D., C 5397n lettre des syndics généraux de la province à l'intendant, Montpellier, 12 janvier 1752.

21 *Ibidem*.

22 *Ibidem*, lettre du 28 janvier 1752 de l'intendant au contrôleur général.

23 *Ibidem*, lettre du 16 février 1752 de l'intendant à M. de Joubert, syndic général de la province.

d'entr'eux, un nommé Chammas, bijoutier au Palais Royal²⁴. Il avait réussi très tôt à faire partager ses rêves par plusieurs ministres, comme Orry, mais aussi comme Trudaine qui lui fait parvenir, au début de l'année 1752, 58 l. de graines de coton²⁵. Grâce à ces puissants appuis, il est introduit en Languedoc auprès de l'intendant et des syndics généraux des Etats. Mais il ne néglige pas de s'insérer dans des réseaux moins prestigieux mais utiles pour lui, comme ceux des notables des petites villes capitales des diocèses civils submontagnards, tel le subdélégué de l'intendant à Castres, et le receveur des tailles du diocèse de St Pons, le Sr. Pradal, auquel il communique quelques années plus tard le Mémoire de Duhamel du Monceau sur la garance²⁶. Auprès des uns et des autres, il sait exploiter à son avantage les passions et les modes du temps, l'exotisme par ses origines, l'agronomie par ses expériences et l'économie par ses espérances de profit. Mais son sens aigu des attentes de ses contemporains ne suffit pas pour connaître une reconnaissance générale. Rien ne peut s'opposer aux données climatiques. L'intendant Saint-Priest en a eu très tôt conscience. Il l'exprime clairement dans une lettre plus tardive à son père si l'un de ses hypothèses explicatives est erronée: «il faudrait conclure, ou que le degré de chaleur nécessaire n'est pas assez considérable en Languedoc, ou que l'étendue des étangs et le voisinage de la mer pouvoit (sic) rafraîchir l'air des environs et préjudicier à la naissance de la plante»²⁷.

L'échec de son rêve cotonnier n'arrête pas J. Althen d'imaginer d'autres projets agronomiques et économiques. Du coton, il passe à la garance et c'est le succès comme il le reconnaît

24 MARTHOREZ, J., *op. cit.*, 336.

25 MONTPELLIER, A.D., C 5397, lettre de l'inspecteur du commerce à l'intendant du Languedoc, Marseille, 19 janvier 1752.

26 DUHAMEL du MONCEAU, H.-L., *Mémoires sur la garance et sa culture...*, Impr. Royale, Paris 1754, In-4°, IV-80. Il s'agit d'André Pradal, père de Pierre-Jean-Joseph-André Pradal (1742-1824), lui aussi receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons. Sur celui-ci, voir MICHEL, H., *Hérault, in Grands notables du Premier Empire*, ss. Dir. De L. Bergeron et de G. Chaussinand-Nogaret, t. 3, C.N.R.S., Paris 1980, 151.

27 *Ibidem*, lettre de l'intendant Saint-Priest à son père, 22 mars (?) 1762 (?).

lui-même en 1772: «Le sieur Althen... est établi en France depuis environ trente ans, & depuis ce même temps, il s'est continuellement appliqué à faire part des connaissances qu'il a sur les productions & les arts du Levant où il a passé une grande partie de sa vie; la culture du coton, le filage et l'arçonnage de cette production, la pierre de vitriol et enfin la garance; il a fait des essais heureux sur toutes ces parties...; mais, faute de moyens, tous ses essais ont été inutiles, tant à lui-même qu'aux provinces où il les a fait & ses travaux sont absolument demeurés sans fruit, excepté pour la garance une des plantes les plus utiles aux teinturiers»²⁸. Le résultat n'est pas surprenant, car les conditions de cette culture sont beaucoup plus favorables en France que celles relatives à la production du coton. Les sautes d'humeur climatique et la nature des terres ne risquent qu'exceptionnellement de la compromettre. Le soutien que lui accorde le pouvoir monarchique s'appuie alors sur une législation qui depuis l'arrêt du conseil d'Etat du 24 février 1756 assure alors des exemptions à ceux qui en planteront dans les marais et les terrains desséchés. De plus, J. Althen s'est personnellement lié à des teinturiers et à des manufacturiers pour bien connaître leurs techniques et leurs besoins, à Montpellier à l'un des plus importants teinturiers, Senard-Pasquier et surtout au directeur de la manufacture royale de Saint-Chemond, Jean-Claude Flachet²⁹. Après avoir vécu au Levant, Constantinople tout d'abord vers 1740 comme consul des marchands de Lyon, puis à Smyrne en 1755, celui-ci revint dans sa ville natale, Saint-Chamond, avec des ouvriers d'Asie Mineure et accueillit J. Althen dans son entreprise. Etabli dans le Comtat, le Levantin d'origine reste en relation avec le Levantin de cœur qui, dans son *Mémoire sur la garance*, ne cite qu'un seul exemple de la réussite de la culture en France, celle de «Jean Althen, levantin de nation, qui en sortant de ma fabrique s'est retiré à Avignon auprès de M. De Caumont». Ses plantations,

28 ALTHEN, L., *Mémoire sur la culture de la garance*, Imprimerie royale, Paris 1772, In-4°, 18, cfr. m. 1 et 2.

29 Sur la famille Senard-Pasquier, voir AZEMA, X., *Une famille de marchands-teinturiers aux XVI^e et XVIII^e siècles: les Senard-Pasquier*, dans *Bul. Hist. de la Ville de Montpellier*, 1986, 3-9.

ajoute-t-il, «ont eu un si heureux succès qu'elles alimentent actuellement de garance diverses fabriques & notamment celles des indiennes d'Orange»³⁰. Plus encore que pour ses essais cotonniers, J. Althen a pu compter pour ses entreprises garancières sur le concours de nobles éclairés comme le marquis de Seyre de Caumont dans le Comtat et le marquis de Clausonette à Fourques en Bas-Languedoc³¹. Ainsi deux ans avant sa mort qui survient en 1774, il peut établir avec fierté la liste des garancières qu'il contrôle non seulement dans le Comtat, à Isle sur Sorgues, à Carpentras, à Monteux, et à Entraigues, mais aussi en Provence à Arles et Toulon et en Languedoc à Fourques³².

La diaspora arménienne n'a donc pas ignoré avant la Révolution le Languedoc. Des raisons religieuses se sont conjuguées avec des intérêts économiques pour qu'une présence arménienne s'y manifeste. Mais celle-ci y fut irrégulière et réduite, même si le culte dont a bénéficié J. Althen l'a fait oublier. Cette faiblesse n'a rien d'étonnant. Les Arméniens sont alors trop peu nombreux pour qu'ils soient fortement représentés dans toutes les provinces du royaume. En Provence, ils peuvent l'être à Marseille dont les liens avec le Levant se renforcent à partir de la fin du XVII^e siècle. Ici, leurs concours est sérieux. En Languedoc, au contraire, ils savent qu'il le serait beaucoup moins. Malgré la création de Sète et le creusement du canal des Deux Mers sous Colbert, la vie y reste essentiellement continentale. Mais, le souvenir des liens passés de

30 FALCHAT, J.-Cl., *Mémoire sur la garance*, les fr. Perisse, Lyon 1772. In-8°, 38, cfr. 27. Il est aussi l'auteur d'intéressantes *Observations sur le commerce et sur les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et... des Indes orientales*, Jacquemot, Lyon 1766, 2 vol., in-12°. Sur les autres essais de la culture de la garance en France au XVIII^e s., voir BOURDE, A.-J., *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e s.*, S.E.V.P.E.N., Paris 1962, t. 2, 649s.

31 Le marquis de Clausonette a été ministre de France auprès du duc de Wurtemberg et du Cercle de Souabe.

32 ALTHEN, J., *op. cit.*, 2s.

cette province avec l'Orient méditerranéen demeure³³. Chroniqueurs, historiens et écrivains ne cessent de l'entretenir. C'est le cas par exemple du chanoine Pierre Gariel qui dans son *Idée de la ville* de Montpellier rappelle, non sans une profonde nostalgie, le temps où «la gloire de nos ports et de nos privilèges... nous faisait abonder en toutes les bonnes choses nécessaires à la vie»³⁴. Les divertissements urbains collaborent souvent à cette œuvre de lutte contre l'oubli. A Montpellier, au début du XVIII^e s., les membres de la noble compagnie du Jeu de l'Arc y participent à leurs manières. Chaque année, ils se promènent à travers la ville «tous deux à deux... ayant chacun un valet à son côté. De ces valets l'un était habillé à la polonaise, l'autre à la moresque, à la janissaire, à la turque et à l'arménienne, enfin tous fort extraordinairement et proprement...»³⁵. Moins présente dans la vie économique qu'au Moyen-Age, l'Arménie a, en revanche, à l'époque moderne une réelle place dans l'imaginaire languedocien.

HENRI MICHEL

-
- 33 Pour Montpellier, voir GERMAIN, A.-G., *Histoire du commerce de Montpellier...*, J. Maurel, Montpellier 1851, 3 vol. in -8°; HEYD, W., *Histoire du commerce du Levant au Moyen-Age*, Leipzig 1885, t. 1, 88. Jean Baumel signale plusieurs fois ces relations, t. 1, 84-86, t. 3, 204-267. BAUMÉL, J., *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France*, Montpellier 1969, t. 1, 84-86 et 1973, t. 3, 264-267.
- 34 GARIEL, P., *Idée de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnestes gens...*, D. Pech, Montpellier 1665.
- 35 DUCHE de VANCY, J.-Fr., *Lettres inédites...*, Paris 1830, 221, lettre du 2 mars 1701. Sur cette compagnie, voir TROUBAT, F., ...*Le Noble Jeu de l'Arc à Montpellier (1411-1729)*, Montpellier 1897, in-4°, 135.